

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE ROSEMÈRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue à 19 h 30 en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sise au 100, rue Charbonneau, le lundi 13 mai 2024.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le Maire : Eric Westram

Mesdames les conseillères : Marie-Andrée Bonneau, RoseAnna Cirino, Stéphanie Nantel et Marie-Elaine Pitre

Messieurs les conseillers : Philip Panet-Raymond et René Villeneuve

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

La directrice générale : Me Catherine Adam

Le greffier adjoint : Me Alexandre Bélisle-Desjardins

La directrice du Service des finances et trésorière : Mme Justine Asselin

La directrice adjointe du Service des finances et assistante-trésorière : Mme Emilie Greene

À 19 h 30, Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance ordinaire du Conseil. À moins d'indication contraire, le Maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1. Séance ordinaire - 13 mai 2024

2024-05-137

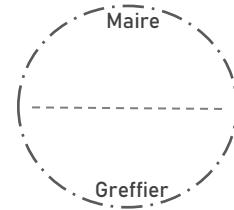
Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, en y ajoutant le point suivant :

4.5 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Ajout d'un 5^e membre et nomination.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	x	
2	Marie-Andrée Bonneau	x	
3	Stéphanie Nantel	x	
4	René Villeneuve	x	
5	RoseAnna Cirino	x	
6	Philip Panet-Raymond	x	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1. Séance ordinaire - 8 avril 2024

2024-05-138

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2024 sans être lu, les conseillers ayant reçu copie avant la présente séance.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	x	
2	Marie-Andrée Bonneau	x	
3	Stéphanie Nantel	x	
4	René Villeneuve	x	
5	RoseAnna Cirino	x	
6	Philip Panet-Raymond	x	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. CORRESPONDANCE OFFICIELLE

3.1. Déclaration d'intérêts pécuniaires - Dépôt

Dépôt par le greffier adjoint des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillères, mesdames RoseAnna Cirino - siège 5 et Marie-Andrée Bonneau - siège 2, conformément aux articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

4. URBANISME

4.1. Demandes de dérogations mineures

Aucun sujet n'est présenté à ce point de l'ordre du jour.

4.2. Plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)

4.2.1. Transformation du revêtement extérieur - 308, rue de Lorraine

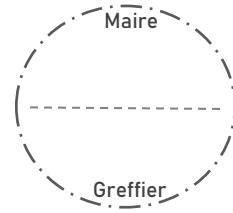
2024-05-139

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de transformation du revêtement extérieur au **308, rue de Lorraine**, selon les perspectives en couleur préparées par le propriétaire, M. Simon Thomas Paivo, et transmis le 19 mars 2024, soit la teinture de brique de couleur Oie Blanche OC-17 de Benjamin Moore.



Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	x	
2	Marie-Andrée Bonneau	x	
3	Stéphanie Nantel	x	
4	René Villeneuve	x	
5	RoseAnna Cirino	x	
6	Philip Panet-Raymond	x	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2.2. Affichage commercial - Modification d'une enseigne commerciale - 476, chemin de la Grande-Côte (André Brossard Chiropratien)

2024-05-140

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de PIIA le projet d'affichage commercial au **476, chemin de la Grande-Côte** selon les plans préparés par Graphic Enseignes Inc. le 25 mars 2024, à la condition que l'éclairage soit effectué par réflexion à col de cygne pointé vers le bas.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	x	
2	Marie-Andrée Bonneau	x	
3	Stéphanie Nantel	x	
4	René Villeneuve	x	
5	RoseAnna Cirino	x	
6	Philip Panet-Raymond	x	

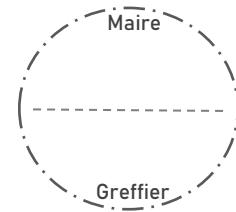
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2.3. Remplacement des portes - 100-2100, chemin du Manoir

2024-05-141

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

CONSIDÉRANT que les qualités architecturales d'origine ne sont pas préservées et que le choix de portes nuit à la valeur patrimoniale du bâtiment;



CONSIDÉRANT que la transformation des composantes architecturales ne vise pas une reproduction la plus fidèle possible des composantes d'origine et est incompatible avec le style architectural et la période culturelle du bâtiment;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

DE REFUSER à titre de PIIA le projet de changement des portes d'entrée des 21 unités du manoir Bleury-Bouthillier situé au **100-2100, chemin du Manoir**, selon les plans soumis le 4 mars 2024.

DE DEMANDER aux requérants de restaurer les portes en bois afin de conserver les composantes architecturales d'origine tel que requis au PIIA.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	x	
2	Marie-Andrée Bonneau	x	
3	Stéphanie Nantel	x	
4	René Villeneuve	x	
5	RoseAnna Cirino	x	
6	Philip Panet-Raymond	x	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2.4. Remplacement des auvents - 150-152, chemin de la Grande-Côte

2024-05-142

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

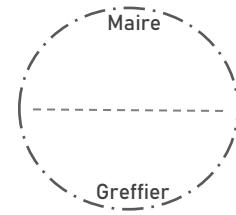
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de PIIA le projet de remplacement du tissu des 7 auvents existants par le tissu de couleur grise (proposition 1), pour l'édifice commercial sis au **150-152, chemin de la Grande-Côte**.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	x	
2	Marie-Andrée Bonneau	x	
3	Stéphanie Nantel	x	
4	René Villeneuve	x	
5	RoseAnna Cirino	x	
6	Philip Panet-Raymond	x	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



4.2.5. Projet d'aménagement d'ensemble - Nouvelles constructions multifamiliales - 1, rue Val-Marie

2024-05-143

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

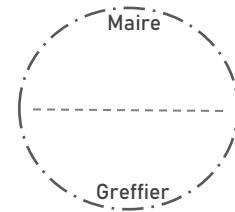
Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de PIIA le concept architectural de 4 nouvelles constructions multifamiliales de 3 et 5 étages avec mezzanine sur la propriété située au **1, rue du Val-Marie**, selon les plans et échantillons soumis, aux conditions suivantes :

- Que le bassin, le garage et le plan d'aménagement paysager fassent l'objet d'une analyse et d'une approbation au Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) et au Conseil municipal (en vertu du *Règlement 629 constituant la propriété en site du patrimoine*), d'une demande de permis ultérieurement et que pour l'instant ceux-ci ne sont pas approuvés étant donné que l'information est incomplète;
- Que les appareils électriques extérieurs (sortie d'air des garages ou ventilateurs) soient situés du côté de la rivière et non du côté des résidences de la rue du Val-Marie;
- Que le projet s'intègre à la topographie du terrain actuel;
- Qu'un ingénieur forestier choisi par la Ville et au frais du promoteur soit présent lors des travaux pour la surveillance, tel qu'il sera inscrit dans l'entente;
- Qu'un plan de reboisement du site soit soumis, sur une période de 3 ans, et que celui-ci soit inclus dans l'entente;
- Qu'un muret soit construit le long de la résidence située au 11, rue du Val-Marie, avec plantation d'une haie de cèdres de 4 à 5 pieds de hauteur;
- Qu'une plantation d'arbres et de cèdres soit aménagée le long du 10 et du 12, rue du Val-Marie;
- Qu'un aménagement soit proposé pour éviter un dénivelé entre le 12, rue du Val-Marie et le garage souterrain, s'il y a lieu.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	x	
2	Marie-Andrée Bonneau	x	
3	Stéphanie Nantel	x	
4	René Villeneuve	x	
5	RoseAnna Cirino	x	
6	Philip Panet-Raymond	x	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



4.2.6. Changement du revêtement et modification à la toiture - 180, rue Hector

2024-05-144

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de PIIA le projet de changement du revêtement extérieur et de modification à la toiture au **180, rue Hector**, selon les plans de construction préparés par Nicolas Goulet, technologue en architecture, portant le numéro de dossier A24-01 et datés du 23 mars 2024 et les perspectives en couleur préparées par Alexandra Flores, designer chez Atelier Sistema, soumises le 23 mars 2024, à la condition que le revêtement de produit de bois en façade soit en bois véritable.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	x	
2	Marie-Andrée Bonneau	x	
3	Stéphanie Nantel	x	
4	René Villeneuve	x	
5	RoseAnna Cirino	x	
6	Philip Panet-Raymond	x	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2.7. Ajout d'un garage annexé - 324, rue du Coteau

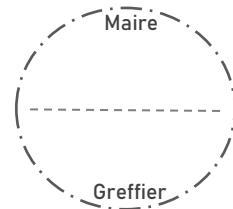
2024-05-145

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de PIIA le projet d'ajout d'un garage annexé au **324, rue du Coteau** selon les plans soumis et réalisés par Olivier Messier de chez Dessinaplan en date 18 mars 2024, portant le numéro de dossier 24-5864, à la condition de retirer le pignon de ce dernier.



Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	x	
2	Marie-Andrée Bonneau	x	
3	Stéphanie Nantel	x	
4	René Villeneuve	x	
5	RoseAnna Cirino	x	
6	Philip Panet-Raymond	x	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2.8. Nouvelle construction - 429-431, chemin de la Grande-Côte

2024-05-146

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de PIIA le projet de nouvelle construction d'un bâtiment multifamilial isolé de six logements au **429-431 chemin de la Grande-Côte** selon les plans de présentation réalisés par Atelier Bouré Therrien architectes Inc. en date du 2 avril 2024 portant le numéro de projet 21-888B, de même que le plan projet d'implantation réalisé par Marc-André Jutras, arpenteur-géomètre en date du 15 février 2024 portant le numéro de dossier 17 025-1 et la minute 5005, à la condition que les revêtements ainsi que les couleurs de ceux-ci s'harmonisent davantage aux bâtiments avoisinants.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	x	
2	Marie-Andrée Bonneau	x	
3	Stéphanie Nantel		x
4	René Villeneuve	x	
5	RoseAnna Cirino	x	
6	Philip Panet-Raymond	x	

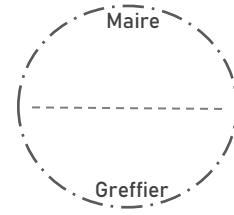
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

4.2.9. Modification d'une nouvelle construction - 230-240, rue Marie-Thérèse-Duqué

2024-05-147

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT



Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de PIIA la modification du projet de nouvelle construction au **230-240 rue Marie-Thérèse-Dugué** selon les élévations soumises, réalisées par la firme Atelier Bouré Therrien architectes Inc. datées du 4 mars 2024 portant le numéro de dossier 18 - 827G.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	x	
2	Marie-Andrée Bonneau	x	
3	Stéphanie Nantel	x	
4	René Villeneuve	x	
5	RoseAnna Cirino	x	
6	Philip Panet-Raymond	x	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2.10. Changement du revêtement et modification des ouvertures - 365, rue Perrault

2024-05-148

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

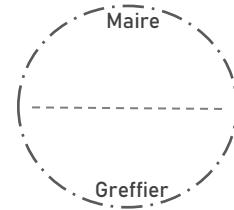
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de PIIA le projet de changement du revêtement extérieur, le changement des ouvertures, l'ajout d'une galerie et l'ajout d'un avant-toit au **365 rue Perrault**, selon les plans de présentation soumis par Rémi Nagant en date du 25 mars 2024, à la condition d'utiliser du bois véritable plutôt qu'un produit de bois, de la même couleur pour le revêtement extérieur.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	x	
2	Marie-Andrée Bonneau	x	
3	Stéphanie Nantel	x	
4	René Villeneuve	x	
5	RoseAnna Cirino	x	
6	Philip Panet-Raymond	x	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



4.2.11. Agrandissement - 295, rue Rose-Alma

2024-05-149

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de PIIA le projet d'agrandissement, de modification de la toiture, de modification des ouvertures de même que du changement des revêtements extérieurs au **295, rue Rose-Alma** selon les plans soumis réalisés par Patrick Nadeau, Tech Design, au mois de mars 2024 et portant le numéro de projet 23-060 de même que le plan projet d'implantation réalisé par Alain Soucy en novembre 2023, révisé en mars 2024, portant le numéro de dossier 40 522 et la minute 40 519.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	x	
2	Marie-Andrée Bonneau	x	
3	Stéphanie Nantel		x
4	René Villeneuve	x	
5	RoseAnna Cirino	x	
6	Philip Panet-Raymond	x	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

4.3. Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Nomination

2024-05-150

CONSIDÉRANT que le mandat de Mme Ginette Lorrain comme membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est terminé le 1^{er} mai dernier;

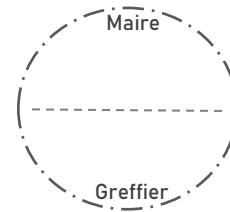
CONSIDÉRANT que le *Règlement 809 constituant le Comité consultatif d'urbanisme* exige au Conseil de combler la vacance d'un poste en tout temps;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

DE PROCÉDER à la nomination de Mme Marie Hélène Fortin à titre de membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

D'AUTORISER la dépense de 900\$ à même le poste budgétaire 02-611-00-141 du fonds général.



Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	x	
2	Marie-Andrée Bonneau	x	
3	Stéphanie Nantel	x	
4	René Villeneuve	x	
5	RoseAnna Cirino	x	
6	Philip Panet-Raymond	x	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.4. 1004 - Règlement sur la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - 274, rue Rose-Alma

2024-05-151

CONSIDÉRANT la demande de nouvelle construction reçue pour la propriété du 274, rue Rosa-Alma, numéro de lot 2 778 028;

CONSIDÉRANT le *Règlement 1004 sur la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels*, qui permet au Conseil de demander une somme en argent correspondant à 10% de la valeur établie du terrain comme condition préalable à la délivrance d'un permis de construction;

CONSIDÉRANT qu'une cession en argent équivaudrait à une somme de 30 087,20\$ et une cession totale de terrain équivaudrait à 105,56 m²;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'urbanisme adressée aux membres du Conseil;

PAR CONSÉQUENT

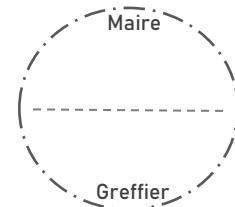
Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

QUE le Conseil exige du propriétaire du **274, rue Rose-Alma**, le paiement d'une somme d'argent de 30 087,20\$, le tout conformément aux conditions décrites dans le Règlement 1004.

QUE le produit de cette perception soit comptabilisé dans le poste budgétaire 55-169-00-050 – Fonds de parcs et espaces verts.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	x	
2	Marie-Andrée Bonneau	x	
3	Stéphanie Nantel	x	
4	René Villeneuve	x	
5	RoseAnna Cirino	x	
6	Philip Panet-Raymond	x	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



4.5. Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Ajout d'un 5e membre et nomination

2024-05-152

CONSIDÉRANT que le Conseil désire procéder à l'ajout d'un 5e membre citoyen au Comité consultatif d'urbanisme;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

DE PROCÉDER à la nomination de M. Gianni Biagioni à titre de membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

D'AUTORISER la dépense de 900\$ à même le poste budgétaire 02-611-00-141 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	x	
2	Marie-Andrée Bonneau	x	
3	Stéphanie Nantel	x	
4	René Villeneuve	x	
5	RoseAnna Cirino	x	
6	Philip Panet-Raymond	x	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

6. AUTRE RÈGLEMENTATION

6.1. 970 - Règlement 970 régissant la taxe de service d'eau potable sur l'ensemble du territoire de la Ville de Rosemère - Désignation de mandataires

2024-05-153

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement 970 le 11 septembre 2023;

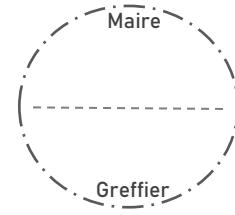
CONSIDÉRANT que l'article 2 du règlement prévoit que le directeur du Service des finances et trésorier de la Ville ainsi que tous les membres de son personnel désigné à cette fin sont chargés de l'application du règlement;

CONSIDÉRANT que l'article 2 du règlement prévoit que le Conseil peut, par résolution, désigner tout autre officier ou mandataire pour voir à l'application de l'une ou plusieurs dispositions du règlement;

CONSIDÉRANT que, pour des fins pratiques, les employés du Service de l'urbanisme et/ou les employés du Service des travaux publics sont mieux placés que les employés du Service des finances pour effectuer des visites à l'intérieur des immeubles afin de vérifier les compteurs, en faire la lecture, les réparer, les enlever ou les installer;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :



DE DÉSIGNER les employés du Service de l'urbanisme ainsi que ceux du Service des travaux publics comme mandataires de la Ville pour voir à l'application du Règlement 970.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	x	
2	Marie-Andrée Bonneau	x	
3	Stéphanie Nantel	x	
4	René Villeneuve	x	
5	RoseAnna Cirino	x	
6	Philip Panet-Raymond	x	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.2. Règlements 942-02 et 986 - Certificats du greffier relatifs au bon déroulement de la procédure d'enregistrement - Dépôt

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier adjoint dépose les certificats faisant état des résultats de la consultation par voie de registre sur les règlements 942-02 et 986, qui indiquent que les règlements sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

7. CONSEIL

7.1. Rendez-vous national sur l'avenir du transport collectif - Autorisation de dépenses

2024-05-154

CONSIDÉRANT que l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* requiert une résolution préalable pour la participation et la dépense, à l'exception du maire lorsqu'il agit dans l'exercice de ses fonctions;

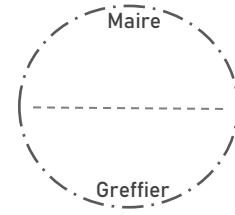
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'AUTORISER la dépense de 75\$, avant taxes, pour l'achat du billet pour le Rendez-vous national sur l'avenir du transport collectif et un montant maximal de 210\$ pour le remboursement des frais de déplacement, le cas échéant, à même le poste budgétaire 02-111-00-311 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	x	
2	Marie-Andrée Bonneau	x	
3	Stéphanie Nantel	x	
4	René Villeneuve	x	
5	RoseAnna Cirino	x	
6	Philip Panet-Raymond	x	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



7.2. Gare de Rosemère - Demande à Exo pour l'installation de caméras de surveillance dans le stationnement de la gare

2024-05-155

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs vols de véhicules et de catalyseurs commis dans le stationnement de la gare de trains de Rosemère;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite améliorer la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT qu'aucun suivi n'est fait à l'administration municipale de la part d'Exo depuis 2022;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

DE DEMANDER à Exo de procéder à l'installation de caméras de surveillance au stationnement de la gare de trains de Rosemère, après avoir fourni à la Ville un échéancier des travaux.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à madame Liza Poulin, mairesse de la Ville de Blainville et représentante de la MRC Thérèse-De Blainville sur le conseil d'administration d'EXO.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	x	
2	Marie-Andrée Bonneau	x	
3	Stéphanie Nantel	x	
4	René Villeneuve	x	
5	RoseAnna Cirino	x	
6	Philip Panet-Raymond	x	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.3. Comité consultatif en environnement (CCE) - Renouvellement de mandat

2024-05-156

CONSIDÉRANT l'adoption des règles relatives au Comité consultatif en environnement (CCE);

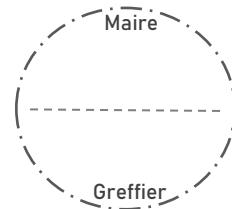
CONSIDÉRANT que le renouvellement des mandats des membres du CCE doit se faire par résolution du Conseil;

CONSIDÉRANT que Madame Émilie Lapalme-Gendron a été nommée membre du CCE, pour un premier mandat, le 14 février 2022, et que ce mandat est échu;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

DE RENOUVELEZ le mandat de Madame Émilie Lapalme-Gendron pour un nouveau terme de 2 ans, venant à échéance au plus tard le 14 février 2026.



Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	x	
2	Marie-Andrée Bonneau	x	
3	Stéphanie Nantel	x	
4	René Villeneuve	x	
5	RoseAnna Cirino	x	
6	Philip Panet-Raymond	x	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. **DIRECTION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES / COMMUNICATIONS**

8.1. **Planification stratégique 2024-2030 de la Ville de Rosemère**

2024-05-157

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère a entrepris en 2023 un processus de planification stratégique pour les années 2024 à 2030, visant à se doter d'une nouvelle vision et définir ses priorités d'action;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère a consulté sa population de 2018 à 2023 par le biais d'une multitude d'ateliers, de sondages, de consultations publiques et d'évènements marquants, notamment lors de l'élaboration de sa politique MADA - famille;

CONSIDÉRANT que cette planification stratégique a été élaborée dans un processus collaboratif comprenant les élus municipaux, le personnel de direction et quelques membres du personnel cadre de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'ensemble du personnel de la Ville a contribué à l'élaboration des plans opérationnels pour assurer la mise en oeuvre des grandes aspirations qui lui permettra de réaliser sa vision;

PAR CONSÉQUENT

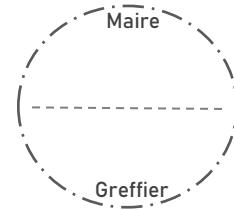
Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'ADOPTER la planification stratégique 2024-2030 de la Ville de Rosemère.

DE PRENDRE ACTE du dépôt par l'administration du plan opérationnel de la planification stratégique 2024-2030 au Conseil.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	x	
2	Marie-Andrée Bonneau	x	
3	Stéphanie Nantel	x	
4	René Villeneuve	x	
5	RoseAnna Cirino	x	
6	Philip Panet-Raymond	x	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



8.2. Liste des employés embauchés au 1er mai 2024 - Dépôt

Conformément à l'article 6.1 du *Règlement 984 déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjudger des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel*, la directrice du Service des ressources humaines dépose la liste des employés embauchés pour la période se terminant le 1^{er} mai 2024.

9. SERVICES JURIDIQUES

9.1. Option de servitude avec Énergir - Redresseur et lit d'anodes - Autorisation de signature

2024-05-158

CONSIDÉRANT que l'entreprise Énergir a approché la Ville afin de conclure une option de servitude pour l'installation d'un redresseur et d'un lit d'anodes à même les lots 2 899 863 et 2 899 864;

CONSIDÉRANT que l'option de servitude proposée ne porte pas préjudice à la Ville de Rosemère et permet de réduire les risques associés aux fuites de gaz à long terme;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'AUTORISER le maire et le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, l'option de servitude à intervenir entre la Ville et l'entreprise Énergir pour l'installation d'un redresseur et d'un lit d'anodes à même les lots 2 899 863 et 2 899 864.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	x	
2	Marie-Andrée Bonneau	x	
3	Stéphanie Nantel	x	
4	René Villeneuve	x	
5	RoseAnna Cirino	x	
6	Philip Panet-Raymond	x	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

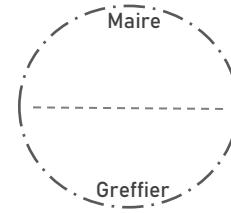
9.2. Autorisation d'ester en justice pour et au nom de la Ville en matière pénale - Modification de l'annexe A

2024-05-159

CONSIDÉRANT qu'en matière pénale, toute poursuite peut être intentée par la Ville lors d'une infraction à une disposition d'un règlement municipal;

CONSIDÉRANT que les poursuites pénales sont intentées au moyen de constats d'infraction et que l'employé municipal ou le mandataire doit obtenir une autorisation écrite du Conseil;

CONSIDÉRANT que l'article 147 du *Code de procédure pénale* prévoit que cette autorisation écrite peut être générale ou spécifique;



CONSIDÉRANT le mouvement de personnel et l'entrée en vigueur de nouveaux règlements;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

DE MODIFIER l'annexe A, qui fait partie intégrante de la présente résolution, prévoyant les autorisations d'ester en justice pour et au nom de la Ville, afin de délivrer des constats d'infraction et intenter toute poursuite pénale devant la Cour municipale au nom de la Ville de Rosemère, en ajoutant à la liste des règlements pour le Service de l'urbanisme le *Règlement 970 régissant la taxe de service d'eau potable sur l'ensemble du territoire de la Ville de Rosemère*.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	x	
2	Marie-Andrée Bonneau	x	
3	Stéphanie Nantel	x	
4	René Villeneuve	x	
5	RoseAnna Cirino	x	
6	Philip Panet-Raymond	x	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. FINANCES

10.1. Liste des paiements approuvés du 5 avril au 9 mai 2024 - Dépôt

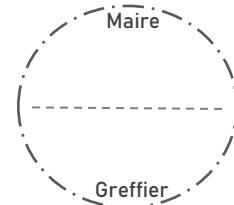
Conformément à l'article 7.3 du *Règlement 984 déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjudiquer des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel*, la directrice du Service des finances et trésorière dépose la liste des paiements approuvés pour la période du 5 avril au 9 mai 2024, totalisant 4 296 639,77 \$.

10.2. Liste des commandes approuvées pour le mois d'avril 2024 - Dépôt

Conformément à l'article 7.4 du *Règlement 984 déléguant à certains employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjudiquer des contrats et de former des comités de sélection*, la directrice du Service des finances et trésorière dépose la liste des commandes approuvées pour la période du 1^{er} au 30 avril 2024.

10.3. Rapport financier 2023 consolidé - Dépôt

Conformément aux articles 105.1 et 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la directrice du Service des finances et trésorière dépose le rapport financier 2023 consolidé et le rapport de l'auditeur indépendant en plus de diffuser les faits saillants du rapport sur le site Internet de la Ville.



10.4. ENT-50 - Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération utilisant la solution de traitement des appels hébergés - Autorisation de signature

2024-05-160

CONSIDÉRANT que Bell est propriétaire du réseau 9-1-1 prochaine génération (ESInet) pour l'est du Canada;

CONSIDÉRANT que Bell doit conclure une entente d'utilisation de ce réseau avec les municipalités;

CONSIDÉRANT que l'entente préalablement signée ne comprend pas les nouvelles balises du mode "hébergé";

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'AUTORISER le maire ou la mairesse suppléante et la directrice du Service des finances et trésorière ou la trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de service avec l'autorité 9- 1- 1 de prochaine génération utilisant la solution de traitement des appels hébergée.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	x	
2	Marie-Andrée Bonneau	x	
3	Stéphanie Nantel	x	
4	René Villeneuve	x	
5	RoseAnna Cirino	x	
6	Philip Panet-Raymond	x	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.5. FIN-111 12632 - Services d'audit - Renouvellement de mandat

2024-05-161

CONSIDÉRANT la résolution 2020-10-379 adjugeant le contrat FIN-111 12632 - Services professionnels pour un mandat ayant pour but d'exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, le taux global de taxation et certains rapports complémentaires à la firme Goudreau Poirier Inc. (maintenant BCGO S.E.N.C.R.L.);

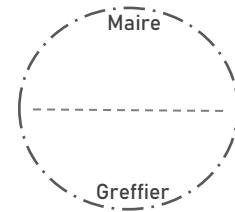
CONSIDÉRANT l'option de renouvellement du contrat pouvant être exercée annuellement par la Ville pour les années financières 2023 et 2024;

CONSIDÉRANT que la Ville est satisfaite des services offerts;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

DE RENOUVELEZ le mandat FIN-111 12632 - Services professionnels pour un mandat ayant pour but d'exprimer une opinion sur les états financiers consolidés et certains rapports complémentaires pour la Ville de Rosemère, avec la firme BCGO S.E.N.C.R.L., pour un montant de 22 350\$, taxes en sus, pour l'audit de



l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024, le tout conformément aux documents d'appel d'offres ainsi qu'à la soumission.

D'AUTORISER cette dépense à même le poste budgétaire 02-132-00-413 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	x	
2	Marie-Andrée Bonneau	x	
3	Stéphanie Nantel	x	
4	René Villeneuve	x	
5	RoseAnna Cirino	x	
6	Philip Panet-Raymond	x	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11. PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE / TRAVAUX PUBLICS

11.1. Liste des modifications approuvées au 19 avril 2024 - Planification et développement durable du territoire - Dépôt

Conformément à l'article 8 du *Règlement 984 déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjudger des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel*, la directrice de la Planification et développement durable du territoire dépose la liste des modifications approuvées pour la période du 27 mars au 19 avril 2024.

11.2. Demande PRIMEAU 2023 pour le remplacement du réservoir d'hypochlorite de l'usine de filtration - Autorisation de dépôt

2024-05-162

CONSIDÉRANT le projet de remplacement d'un réservoir d'hypochlorite;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

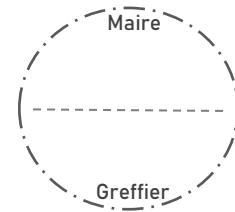
CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

QUE la Ville de Rosemère s'engage à :

- Respecter les modalités du guide PRIMEAU 2023 qui s'appliquent à elle;
- Assumer l'entièvre responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant



d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la municipalité pour la réalisation des travaux;

- Réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- Payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- Assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;
- Assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts.

QUE le Conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023 pour le projet de réfection du poste de pompage Westgate;

QUE la conseillère au développement et à la gestion durable du territoire soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires au dépôt de l'aide financière.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	x	
2	Marie-Andrée Bonneau	x	
3	Stéphanie Nantel	x	
4	René Villeneuve	x	
5	RoseAnna Cirino	x	
6	Philip Panet-Raymond	x	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.3. HM-196 23567 - Mandat à la Ville de Repentigny pour procéder à l'appel d'offres pour les produits chimiques pour la période du 1er février 2025 au 31 janvier 2026

2024-05-163

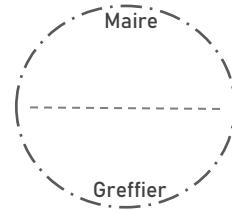
CONSIDÉRANT que les villes parties à l'entente se portent, à tour de rôle, mandataires pour le regroupement Rive-Nord;

CONSIDÉRANT que le mandat de la Ville de Terrebonne se termine le 31 janvier 2025;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

DE MANDATER la Ville de Repentigny afin de procéder à l'appel d'offres pour l'approvisionnement en produits chimiques requis pour le traitement de l'eau potable et de l'eau usée pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026.



Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	x	
2	Marie-Andrée Bonneau	x	
3	Stéphanie Nantel	x	
4	René Villeneuve	x	
5	RoseAnna Cirino	x	
6	Philip Panet-Raymond	x	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.4. TP-352 22979 - Programme arboricole de travaux d'entretien cyclique - Année 2024 - Adjudication de contrat

2024-05-164

CONSIDÉRANT que, suite à un appel d'offres dûment publié le 21 mars 2024 sur SÉAO, trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 avril 2024;

CONSIDÉRANT que, suite à l'analyse des soumissions, la plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise 9125-1991 QUÉBEC INC. - F.A.S.R.S - Service d'arbres nature;

PAR CONSÉQUENT

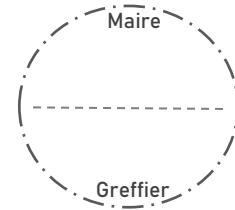
Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat TP-352 22979 - Programme arboricole de travaux d'entretien cyclique - Année 2024 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise 9125-1991 QUÉBEC INC. - F.A.S.R.S - Service d'arbres nature pour un montant total de 261 723,00\$, taxes en sus, avec option de renouvellement pour les années 2025, 2026, 2027 et 2028.

D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire 02-324-20-521 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	x	
2	Marie-Andrée Bonneau	x	
3	Stéphanie Nantel	x	
4	René Villeneuve	x	
5	RoseAnna Cirino	x	
6	Philip Panet-Raymond	x	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



11.5. ST-274 22220 - Travaux de réfection de rues 2024 - Adjudication de contrat

2024-05-165

CONSIDÉRANT que, suite à un appel d'offres dûment publié le 20 mars 2024 sur SÉAO pour le projet, quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 avril 2024;

CONSIDÉRANT que, suite à l'analyse des soumissions, la plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise Pavage Multipro Inc.;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat ST-274 22220 - Travaux de réfection de rues 2024, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavages Multipro Inc., pour un montant total de 936 555,60\$ taxes en sus.

D'AUTORISER la dépense à même le règlement d'emprunt 975.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	x	
2	Marie-Andrée Bonneau	x	
3	Stéphanie Nantel	x	
4	René Villeneuve	x	
5	RoseAnna Cirino	x	
6	Philip Panet-Raymond	x	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. SERVICES COMMUNAUTAIRES

12.1. Commandites/subventions/dons - Autorisation de participation et de dépenses mai 2024

2024-05-166

CONSIDÉRANT les demandes reçues;

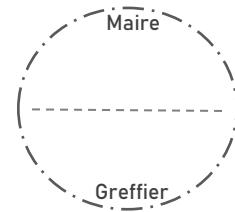
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

DE VERSER les montants suivants :

- École Hubert-Maisonneuve | subvention bingo de fin d'année : 500\$ LO2024-1108
- Fondation Pallia-Vie | subvention tournoi de golf : 250\$ LO2024-1109
- Fondation du Collège Lionel-Groulx | subvention tournoi de golf : 300\$ LO2024-1110
- Le Petit Théâtre du Nord | partenariat : 2 000\$ LO2024-1111

D'AUTORISER les dépenses à même le poste budgétaire 02-711-00-971 du fonds général.



Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	x	
2	Marie-Andrée Bonneau	x	
3	Stéphanie Nantel	x	
4	René Villeneuve	x	
5	RoseAnna Cirino	x	
6	Philip Panet-Raymond	x	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.2. ENT-139 - Entente sur l'adhésion au service de médiation citoyenne des Basses-Laurentides - Autorisation de signature et de dépense

2024-05-167

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite expérimenter le service de Médiation citoyenne des Basses-Laurentides offert par l'organisme Mesures Alternatives des Basses-Laurentides (MABL);

CONSIDÉRANT que le service qu'offre MABL est un processus de médiation aux citoyens confrontés à un conflit et ainsi, éviter la judiciarisation des différends et permettre aux parties un règlement à l'amiable;

PAR CONSÉQUENT

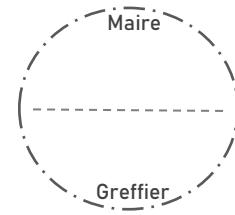
Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'AUTORISER le directeur des Services loisirs et vie communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente sur l'adhésion au service de médiation citoyenne des Basses-Laurentides avec l'organisme MABL.

D'AUTORISER la dépense d'un montant de 2 196,56\$ correspondant au coût annuel en fonction de la population de la Ville, à même le poste budgétaire 02-711-00-971 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	x	
2	Marie-Andrée Bonneau	x	
3	Stéphanie Nantel	x	
4	René Villeneuve	x	
5	RoseAnna Cirino	x	
6	Philip Panet-Raymond	x	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



12.3. ENT-12 - Entente de services entre la Ville de Rosemère et la CDCSR - Soutien à l'association de hockey mineur Lorraine-Rosemère pour la gratuité des heures de glace lors des Championnats provinciaux 2025

2024-05-168

CONSIDÉRANT que la région de Laurentides-Lanaudière organise les Championnats provinciaux de hockey masculin du 16 au 20 avril 2025;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir l'Association locale de hockey mineur Lorraine-Rosemère afin qu'elle puisse rayonner à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère doit démontrer son engagement afin que le comité organisateur puisse planifier l'organisation des Championnats provinciaux;

CONSIDÉRANT l'entente de services entre la Ville de Rosemère et la Corporation de développement culturel et sportif de Rosemère Inc. (CDCSR);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'ACCORDER un montant supplémentaire au budget de base régulier d'un maximum de 16 000\$ taxes incluses pour assumer les frais de location des heures de glace auprès de la CDCSR afin que l'Association locale de hockey mineur puisse confirmer à l'Association hockey Laurentides-Lanaudière qu'elle sera une association hôte lors de la tenue des Championnats provinciaux de hockey masculin du 16 au 20 avril 2025.

D'AUTORISER la chef de division communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente pour les heures de glace pour cette période.

D'AUTORISER ces dépenses à même le poste budgétaire 02-732-00-511 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	x	
2	Marie-Andrée Bonneau	x	
3	Stéphanie Nantel	x	
4	René Villeneuve	x	
5	RoseAnna Cirino	x	
6	Philip Panet-Raymond	x	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

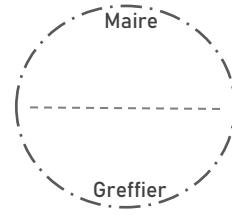
12.4. Spectacle de clôture - Fête des citoyens - Autorisation de signature

2024-05-169

CONSIDÉRANT le résultat mitigé du spectacle laser de la fête de citoyens 2023;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil d'envisager l'option la plus verte pour le spectacle de clôture de la fête des citoyens;

CONSIDÉRANT l'option d'achat regroupé présenté par la Ville de Blainville;



PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'AUTORISER le directeur des Services communautaires et loisirs à négocier et signer un contrat pour spectacle de drones d'un montant total de 35 000\$, taxes en sus.

D'AUTORISER le virement d'un montant de 15 000\$, taxes en sus, financé à même l'enveloppe budgétaire de 50 000\$ disponible pour des activités diverses à être déterminées par les élus au poste budgétaire 02-761-00-499 du fonds général.

D'AUTORISER la dépense totale à même le poste budgétaire 02-761-00-499 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	x	
2	Marie-Andrée Bonneau	x	
3	Stéphanie Nantel	x	
4	René Villeneuve		x
5	RoseAnna Cirino	x	
6	Philip Panet-Raymond	x	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

13. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

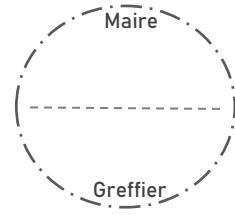
Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

14. ÉNONCÉS SUR L'AVANCEMENT DES PROJETS

Aucun énoncé n'est fait par les conseillers.

15. VARIA

Aucun sujet n'est ajouté à ce point de l'ordre du jour.



16. CLÔTURE

2024-05-170

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

DE LEVER la séance à 21h57.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	x	
2	Marie-Andrée Bonneau	x	
3	Stéphanie Nantel	x	
4	René Villeneuve	x	
5	RoseAnna Cirino	x	
6	Philip Panet-Raymond	x	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Eric Westram
Maire

Me Alexandre Bélisle-Desjardins
Greffier adjoint